

DELIBERATION N°2020-21_45
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 21 janvier 2021

2. Approbation des procès-verbaux des CFVU du 15 décembre 2020

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 24 Membres représentés : 11 Total : 35	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 35 Pour : 35 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les procès-verbaux des CFVU du 15 décembre 2020.

Besançon, le 22 janvier 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services adjoint


Thierry BLOND
Rabia DEGACHI



Annexes / pièces jointes :

Procès-verbaux des CFVU du 15 décembre 2020 (matin et après-midi).

Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 15 décembre 2020 à 9 heures

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le Mardi 15 décembre 2020 à 9h, à l'amphithéâtre de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE), sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Mostapha DISS (UFR SJEPG)
Pascal KAMINA (UFR SJEPG)
Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU (UFR SLHS)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Pierre JOUBERT (UFR ST)
Samir JEMEÏ (IUT BM)
*qui a reçu procuration de Nadine MAGY-BERTRAND
(UFR Santé)*

Collège B

Anne-Lise COCHARD (IUT BV)
Ann-Laurence FERRARI (IUT BV)
Pascal GILLON (UFR SLHS)
qui a reçu procuration d'Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Michel SAVARIC (UFR SLHS)
Alexandre FRONTCZAK (UFR Santé)
Laurence RICQ (UFR ST)

Collège des Usagers

Audrey MONNIER (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Baptiste METIVIER (UFR ST)
Hadrien KARNETH (UFR Santé)
Annabelle MARCHAL (UFR ST)
Romain HASSOLD (UPFR Sports)
qui a reçu procuration de Lila MELET (UFR ST)
Athéna BLANC (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Paul ESCHBACH (UFR Santé)
Jordan SILVE (INSPE)
qui a reçu procuration de Léo GASPARI (UFR Santé)
Wiam BAMA (UFR SLHS)
Marie GRAILHE (UFR SJEPG)
*qui a reçu procuration de Marvin BEURTON (UFR
SJEPG)*
Manika GBA (UFR SJEPG)
Jeremy BEAUD (UFR SJEPG)

Collège des Personnels BIATSS

Fabrice MUSSY (UPFR Sports)
*qui a reçu procuration de Christelle JACQUEMIN
(SUP-FC)*
Patrice BAUMANN (CLA)
Christine LOPEZ (UFR SJEPG)

Personnalités invitées

Elodie BELLE
Laura CLERC
Anne TATU

Personnalités excusées

Elsa CURTIT (UFR Santé)
Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Baptiste METIVIER (UFR ST)
Lila MELET (UFR ST)
Paul ESCHBACH (UFR Santé)
Léo GASPARI (UFR Santé)
Marvin BEURTON (UFR SJEPG)
Christelle JACQUEMIN (SUP-FC)

Table des matières

1. Désignation par les 36 membres élus de la CFVU des 2 personnalités extérieures :.. 3
Annexe 1 6

Laurence Ricq ouvre la séance à 9 heures 07 minutes. Le quorum est atteint.

Macha Woronoff prend la parole pour introduire la première séance de cette nouvelle commission. Elle rappelle notamment l'intérêt de faire une CFVU plénière rapidement pour pouvoir tenir un conseil académique tout début janvier qui permettra d'élire une ou un vice-président.e étudiant.e et traiter la question de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs.

Macha Woronoff indique qu'il existe deux vices présidentes pour les charges de formation et de vie étudiante : **Laurence Ricq** pour la formation et **Anne Tatu** pour la vie étudiante.

Laurence Ricq prend la parole et rappelle l'objet de la séance du matin, qui est l'élection des personnalités extérieures. Elle rappelle également l'obligation de faire deux commissions séparées pour les points abordés le matin et l'après-midi. **Laurence Ricq** précise que cet après-midi, un point d'urgence sur les attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux Parcoursup qui doivent être finalisés ce soir, est à l'ordre du jour.

Laurence Ricq détaille la composition de la CFVU, qui est la suivante :

- 8 membres du collège A
- 8 membres du collège B
- 16 usagers
- 4 délégués des personnels BIATSS
- 4 personnalités extérieures

Laurence Ricq rappelle quelles sont les attributions de la commission, qui figurent dans les statuts de l'établissement et qui sont les suivantes :

- La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration ;
- Les règles relatives aux examens ;
- Les règles d'évaluation des enseignements ;
- Des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;
- Les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques.
- Des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement.
- Les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L. 123-4-2 du code de l'éducation.

Laurence Ricq propose ensuite que chacun se présente, afin que les membres de la commission s'identifient. Un tour de table est réalisé.

1. Désignation par les 36 membres élus de la CFVU des 2 personnalités extérieures :

Laurence Ricq indique que les personnalités extérieures doivent être les suivantes :

- 1 représentant du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté désigné en son sein. Il s'agit de **Luc Bardi**.
- 1 représentant du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne Franche-Comté désigné en son sein également. Il s'agit de **Jean-Marie Vernet**.
- 1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire. L'établissement ainsi sélectionné désigne son représentant.
- 1 personnalité désignée « intuitu personae », compte tenu de son rôle dans les domaines de l'insertion professionnelle et de l'intervention sociale.

Laurence Ricq indique que la parité homme/femme doit être respectée parmi les personnalités extérieures. Elle annonce en conséquence que les deux dernières personnes désignées doivent être des femmes.

- **1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire**

Laurence Ricq annonce que le rectorat propose de désigner le lycée Condorcet de Belfort. **Elle** présente le lycée (cf. *Annexe 1*) et indique qu'il s'agit d'un lycée public qui accueille environ 1000 élèves. Ce lycée dispense des baccalauréats généraux, technologiques et du post-bac (notamment des BTS). Il propose également des formations internationales (formations binationales et européennes – allemand-anglais - anglo-saxons, participation à des projets ERASMUS et ERASMUS+, établissement labellisé ETWINNING). Le lycée Condorcet est également actif dans les liens entre lycée et université, avec notamment la coordination convention Bac-3/+3 - Bassin Belfort-Montbéliard-Héricourt. Le lycée Condorcet participe également au projet parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), en lien avec la licence AES de l'UFR STGI.

Laurence Ricq demande aux membres de la CFVU s'ils ont d'autres propositions au titre de l'établissement d'enseignement secondaire. Aucune autre proposition n'est effectuée.

Vote pour approuver la désignation du lycée Condorcet en tant que représentant de l'enseignement secondaire au sein de la CFVU :

UNANIMITE POUR

- **1 personnalité désignée « intuitu personae » compte-tenu de son rôle dans les domaines de l'insertion professionnelle et de l'intervention sociale**

Laurence Ricq indique que concernant la personnalité désignée « intuitu personae », l'Université propose Madame Christine Le Noan, directrice générale du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté. Elle indique que cela permet au CROUS de prendre place au sein de la commission et non d'être simplement invité comme cela était le cas auparavant, car il a une grande implication et place dans la vie universitaire. Ce problème avait été soulevé par l'ancienne directrice du CROUS.

Laurence Ricq demande aux membres de la CFVU s'ils ont d'autres propositions au titre de la personnalité désignée « intuitu personae ». Aucune autre proposition n'est effectuée.

Vote pour approuver la désignation, au sein de la CFVU, de Madame Christine Le Noan comme personnalité « intuitu personae » compte-tenu de son rôle dans les domaines de l'insertion professionnelle et de l'intervention sociale :

UNANIMITE POUR

Laurence Ricq clôt la séance à 9 heures 30 minutes.

Laurence RICQ
Vice-présidente
Formation initiale et continue



Laura CLERC
Secrétaire de séance



Elodie BELLE
Responsable pôle
formation et réussite étudiante



Compte rendu de la CFVU du 15.12.20 à 14 heures

Laurence Ricq ouvre la séance à 14 heures 03 minutes.

Laurence Ricq explique tout d'abord pourquoi le point 2 prévu à l'ordre du jour, à savoir la désignation des représentants CFVU aux diverses instances et conseils de l'UFC, est reporté. Il ne s'agit pas d'un point d'urgence et il était important de pouvoir respecter le délai de convocation pour les personnalités extérieures désignées le matin même.

1. Informations diverses

Laurence Ricq indique que la commission accueille une nouvelle personne par rapport à la réunion du matin, qui est **Odile Giabbiconi**, désignée pour représenter le lycée Condorcet de Belfort.

- Situation de la formation à l'Université par rapport au contexte sanitaire

Laurence Ricq rappelle qu'à compter du 16 mars, la fin d'année universitaire 2019-2020 a été difficile en raison de l'obligation d'effectuer les cours à distance. Cette année, l'année a débuté à 100 % en présentiel, avec des mesures adaptées à la crise sanitaire. Malgré tout, le second confinement décidé fin octobre a soumis l'université au décret du 29 octobre, qui prévoit l'enseignement à distance sauf si cela n'est pas possible. Les nouvelles annonces de décembre indiquaient que la situation sanitaire était préoccupante mais qu'il y avait malgré tout le souhait de rouvrir les universités dès le mois de janvier.

Laurence Ricq rappelle que nous sommes toujours sur le décret du 29 octobre mais modifié. Les enseignements se poursuivent en distanciel, mais les universités sont autorisées à faire les examens en présentiel. Les BU sont ouvertes de 6 heures à 20 heures maximum. Concernant le dispositif des tuteurs, **Laurence Ricq** indique qu'il n'y a pas d'éléments à ce jour autres que les annonces.

Michel Savaric demande s'il y a un début de travail en interne pour préparer la reprise des cours en présentiel (par exemple une aération des pièces, la mise à disposition de masques FFP2) dans l'attente des consignes ministérielles.

Laurence Ricq répond que les sujets sont vastes à traiter. Elle précise qu'aujourd'hui, on veille à avoir des espaces aérés et que si ce n'est pas le cas, les cours n'ont pas lieu. Elle indique qu'à quatre jours des congés de Noël, le sujet ne sera pas traité avant, d'autant qu'il n'y a pas de modification du décret pour le moment et donc pas forcément de nécessité de traiter la question immédiatement. **Laurence Ricq** précise que l'université réfléchit à la question des tuteurs, de l'aide d'urgence(etc.), mais qu'il y a beaucoup de sujets à traiter et qu'il est donc nécessaire de prioriser. Elle indique qu'il y a trop peu d'éléments aujourd'hui pour prendre du temps sur ce sujet. Elle ajoute que l'on suit ce qui peut se faire, avec par exemple la définition de sens de circulation, la mise en place de jauges etc.

Jérémy Beaud indique que le premier ministre a dit aujourd'hui que certains élèves pourraient ne pas aller en cours jeudi et vendredi pour éviter une contamination à Noël. Il précise qu'en droit, cela n'est pas possible car ils ont des examens en présentiel. Il demande si de ce fait une campagne de test est prévue.

Laurence Ricq lui répond qu'il est envisagé des campagnes de test mais plutôt au retour des congés. Elle indique que l'université fera peut-être revenir l'ARS en CFVU comme cela avait été le cas au mois d'octobre. Elle précise qu'il faut pouvoir suivre en terme de tests lorsqu'une campagne est organisée.

Wiam Bama évoque la question de l'enseignement en distanciel en info-com, avec le problème actuel du manque de moyen de cette filière pendant le confinement. Elle demande si la CFVU est informée du problème.

Laurence Ricq lui indique qu'effectivement, le problème est remonté par la presse, et qu'il paraît que le département va fermer. Elle indique que pourtant, il y a des capacités qui ont été votées sur Parcoursup et en Master 1 dans ce domaine. Elle indique que le sujet du manque de professeurs sera plutôt traité lors de la campagne d'emplois et qu'elle ne dispose pas d'assez de données aujourd'hui pour pouvoir donner un avis.

- Salons et journées portes ouvertes

Laurence Ricq rappelle que normalement, des salons sont organisés à cette période et en début d'année. Cette année, ceux-ci auront lieu de manière virtuelle car ils ne peuvent se tenir en présentiel. Les journées portes ouvertes sont confrontées à la même problématique.

2. Désignation des représentants CFVU aux diverses instances et conseils de l'UFC

Ce point est reporté à la CFVU de janvier.

3. Parcoursup 2021 : attendus locaux et critères généraux d'examens des vœux

Laurence Ricq rappelle qu'il s'agit d'une plateforme web destinée à gérer les vœux des futurs bacheliers. Ce site remplace l'application APB qui existait auparavant. Parcoursup traite les admissions et a mis fin au tirage au sort dans certaines filières.

Laurence Ricq indique qu'il existe différentes phases, avec d'abord le paramétrage, c'est-à-dire la saisie des données dans la plateforme. Ensuite, il y a l'ouverture du site aux lycéens pour qu'ils puissent découvrir les formations. Ensuite, il y a une phase de positionnement des lycéens (vœux), d'examen des vœux. **Laurence Ricq** expose le calendrier de ces différentes étapes pour cette année.

Elodie Belle prend la parole et indique qu'effectivement, le paramétrage doit être finalisé avant ce soir minuit. Elle explique qu'ici, on présente les attendus locaux et les critères généraux d'examen des vœux. Elle indique qu'il faut savoir qu'on a déjà voté les capacités d'accueil en CFVU en novembre et au CA d'hier. Elle précise que normalement, ces points auraient dû passer en même temps que le vote des capacités, mais que cela n'a pas pu être le cas en raison de modifications très tardives sur la plateforme Parcoursup. **Elodie Belle** explique qu'il a fallu tout reprendre à compter du 17 novembre dernier, date d'ouverture de la plateforme Parcoursup, en raison du nouveau format proposé dans Parcoursup. Il a notamment fallu retravailler le format et solliciter à nouveau les composantes. Les délais étaient devenus trop serrés pour leur demander décemment un retour avant le 26 novembre, date de la précédente CFVU.

Elodie Belle précise que pour les formations non-sélectives, il existe des attendus nationaux. Il est possible de prévoir des attendus locaux pour les formations sélectives et quelques formations non sélectives très spécifiques. Par exemple, la licence LEA, qui propose des couples de langue à choix, précise cela dans les attendus locaux puisque cela n'est pas prévu dans le cadrage national et diffère d'un établissement à l'autre.

Elodie Belle explique en quoi consiste les documents envoyés. Elle indique que trois modifications sont à présenter en séance :

- CMI Environnement et Territoire : des modifications ont été apportées concernant la référence qui était faite aux CV dans le tableau. En effet, le CV ne fait pas parti des pièces jointes par le candidat dans Parcoursup, il n'est donc pas possible d'y faire référence.

- CMI Photonique, micro et nanotechnologies, temps-fréquence (PICS) : dans ce tableau, les éléments devant figurer dans « intitulé du critère » figuraient dans « éléments pris en compte pour examiner le

critère » et vice versa. Le contenu des deux colonnes a donc été inversé pour les champs d'évaluation concernés, sans que cela ne modifie le sens du tableau

- Licence physique chimie de l'UFR ST : de la même façon que pour le CMI PICS, les colonnes du champ d'évaluation « motivation » étaient inversées. Elles ont donc été permutées.

Christine Lopez demande si nous avons un peu plus de consistance concernant les LAS. Elle précise que l'an passé, ils ne disposaient que de peu d'infos à transmettre aux candidats qui veulent s'inscrire en LAS.

Elodie Belle répond que toutes les informations sur les LAS sont en train d'être reprises, et que l'on voudrait préparer les choses avec des informations publiées via le site web de formation et une notice en vue des journées portes ouvertes. Un groupe de travail a été mis en place à ce sujet-là.

Jordan Silve intervient au sujet des capacités d'accueil, votées lors de la dernière CFVU, et souligne qu'on ne voit pas le nombre de dossiers qui a pu être refusé pour chaque filière. Il indique qu'avoir cette information concernant le nombre de refus par filière permettrait de voir s'il y a besoin de réajuster le nombre de capacités.

Laurence Ricq lui répond que le sujet a été évoqué en conseil d'administration la veille, et qu'il s'agit d'une donnée qui pourrait effectivement être fournie. Une demande a été formulée en ce sens. Elle indique cependant qu'un étudiant peut se positionner sur plusieurs formations et qu'il faut tenir compte de cela. Elle ajoute qu'il s'agit juste de capacités d'accueil, au-delà desquelles il ne sera pas possible d'aller ne serait-ce que pour des raisons techniques : place dans les locaux etc.

Elodie Belle indique ne pas être certaine que ce critère soit très pertinent car la plupart des candidatures effectuées sur Parcoursup reçoivent une réponse positive à de rares exceptions près (formations en tension).

Jordan Silve demande, concernant les commissions qui vont trier les dossiers, la façon dont elles sont constituées. Il demande s'il y a assez de personnel pour traiter les dossiers en temps et en heure.

Elodie Belle lui répond que c'est un arrêté du président qui détermine la composition des commissions d'examen des vœux. Elle précise qu'il s'agit souvent de l'équipe pédagogie, et quand cela n'est pas possible, une équipe de substitution est mise en place.

Athéna Blanc revient sur la question du nombre de dossiers refusés, et indique que le nombre de candidatures doit prendre en compte le nombre de débouchés à l'issue de la formation.

Miche Savaric précise faire partie d'un département qui refuse de participer à la commission d'examen des vœux. Il indique que pour son département, cela est géré au niveau de la présidence. Il explique ce choix par plusieurs raisons : il indique tout d'abord que fixer des capacités signifie ne pas augmenter les moyens et explique que cela signifie également qu'on se base pour le lycéen sur des résultats autres que le bac. Il indique penser que les lettres de motivation des lycéens ne sont pas lues par les commissions.

Laurence Ricq lui répond qu'avec la mise en place du contrôle continu pour le bac, les choses évoluent à ce niveau-là, et elle précise que les commissions lisent les lettres de motivation, qu'en tout cas les personnes qu'elle connaît et qui participent à ces commissions le font.

Jordan Silve demande s'il y a des gens dans la salle qui participent à la détermination des critères, et si oui, leur demande sur quels critères ils se basent, et notamment comment ils déterminent le niveau d'importance des critères. Il indique vouloir en savoir plus à ce sujet.

Pascal Gillon indique faire partie d'une commission composée de trois enseignants. Il indique qu'ils se répartissent les dossiers, et regardent s'ils sont toujours d'accord sur les critères qu'ils avaient fixés. Il précise dans son département, en géographie, il n'y a pas de problèmes car ils pourraient ne pas faire de classement (il y a plus de places que de demandes). Il précise donc que ces critères sont purement indicatifs pour la géographie.

Pascal Gillon précise que la première chose à faire est de regarder si les résultats sont en corrélation avec le projet professionnel. Il précise que souvent, ce n'est pas cohérent. Il indique également que souvent, ceux qui sont classés en premier vont finalement ailleurs.

Pascal Gillon indique dans le classement en géographie, il reste les bons, les moyens et les moins bons. Il indique qu'il y a une corrélation assez bonne, même s'il y a parfois des moins bons qui se révèlent chez eux, et d'autres qui sont de très bons dossiers mais qui ont du mal à suivre. Pour donner un ordre d'idée, il indique que sur 50 personnes retenues, 8 cas vont diverger et le reste est cohérent avec le choix des critères.

Pascal Gillon ajoute qu'en géographie, les critères qui vont être pris en compte sont notamment la capacité d'expression en géographie, les résultats en langues, en maths, en économie, car ce sont des disciplines qui sont dans la logique des études à suivre. Il précise que les notes sont bien sûr prises en compte également, tout comme la fiche avenir. Enfin, il indique que oui, les membres des commissions lisent les lettres de motivation, puisque elles révèlent beaucoup de choses, notamment sur ce que font les étudiants à côté. Ce qu'ils regardent aussi c'est la motivation.

Jordan Silve demande, dans des filières sous tension, comme STAPS par exemple, ce qu'est un engagement. Il demande si cela est vraiment bonifié. Selon lui, il existe une inégalité assez forte entre les étudiants urbains, qui ont accès à des associations, etc. et les étudiants ruraux. Il indique que certains critères sont selon lui générateurs d'inégalité sociale.

Laurence Ricq lui répond qu'une commission se réunit pour essayer d'harmoniser ces points-là. Elle indique qu'effectivement, l'égalité parfaite n'est jamais possible, mais qu'il faut aller sur l'idée qu'un étudiant doit aller dans la formation qui lui est le plus adaptée. Elle indique que le fonctionnement actuel est toujours mieux que l'ancien système du tirage au sort. Elle précise qu'il y a les élèves qui sont retenus et ceux pour lesquels il va y avoir des échanges en commission.

Elodie Belle précise qu'en STAPS justement, depuis la mise en place de Parcoursup, une proposition est toujours faite à chaque candidat. A chaque fois, Parcoursup est allé jusqu'au bout de la liste des candidatures. Elle précise que tout le monde n'a pas la proposition en même temps, et que cela prend du temps pour cette filière en tension. Cela dit, les propositions pour intégrer la formation sont faites à tous les candidats dans cette filière.

Laurence Ricq ajoute qu'avec les listes d'attente, un travail individuel est fait par la région académique pour trouver une solution pour les jeunes concernés. Elle indique que tout n'est peut-être pas parfait mais que le système est quand même assez développé et personnalisé.

Pascal Gillon indique que la question serait plutôt de savoir dans quelles formations les candidats se sont retrouvés sans rien à la fin.

Jordan Silve demande s'il y a un suivi, un motif du refus adressé à l'élève. Il indique que la réussite dépend aussi de la volonté de l'étudiant.

Elodie Belle lui répond que non, que l'étudiant obtient le classement, et que l'explication se fait par défaut au regard des critères qui sont établis.

Michel Savaric demande si le paramétrage Parcoursup est public ou non.

Elodie Belle lui répond qu'en se connectant comme les élèves, on peut voir le paramétrage, mais pas l'algorithme local. Elle précise qu'un rapport d'examen des vœux est publié chaque année. Elle ajoute qu'aujourd'hui, nous sommes tenus de publier un rapport public à la fin de chaque exercice Parcoursup.

Vote pour approuver les attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux Parcoursup pour la rentrée 2021, en tenant compte des modifications apportées en séance :

MAJORITE POUR (26 VOTE POUR), 6 CONTRE, 1 ABSTENTION

4. Questions diverses

- Cours et situation sanitaire

Laurence Ricq précise qu'une question avait été transmise concernant l'aération des amphithéâtres, qui a été traitée en début de séance.

Michel Savaric indique que nous n'étions pas prêts pour le distanciel comme le montre le crash de Big Blue Button (BBB). Il indique, concernant la solution alternative de passer par Microsoft, qu'on ne sait pas où sont hébergées les données par Microsoft.

Laurence Ricq lui répond personne n'était complètement prêt, que l'on est passé en distanciel tant bien que mal. Malgré les anticipations, les adaptations nécessaires, certains services ne sont pas aptes à faire face à un afflux de demandes. Elle ajoute qu'il y a aussi des demandes des étudiants pour récupérer du matériel, etc. Elle indique donc qu'il y a eu de ce fait une surcharge avec BBB, corrélée avec une attaque informatique des réseaux de l'université en même temps. Elle précise que la solution de passer par Microsoft est une solution temporaire.

Michel Savaric indique qu'il apprécie que l'on reconnaisse ne pas avoir été prêt, mais précise que ce n'était pas la communication présidentielle à l'époque.

Laurence Ricq lui répond ne pas avoir dit que nous n'étions pas prêts, et que si vraiment rien n'avait été fait, cela aurait été bien pire. Elle précise avoir voulu dire que personne ne pouvait être prêt à 100% mais qu'il y avait malgré tout eu beaucoup de travail en amont. Elle indique que la DSI notamment a fourni énormément de travail.

Michel Savaric indique au sujet du travail fait que, dans sa composante, des caméras ont été mises en place dans les salles pour le semi-distanciel mais que cela n'a servi à rien.

Laurence Ricq lui répond que cela dépend de l'adaptation de chaque UFR, où le matériel a été utilisé dans certaines composantes.

Jérémy Beaud précise que l'université est soumise à l'évolution du Covid qui est imprévisible.

Athéna Blanc revient sur la mise en place de caméras en précisant qu'aux précédentes CFVU, il y avait eu beaucoup d'interventions d'enseignants de SLHS qui avaient demandé des caméras pour faire cours en présentiel tout en étant filmés. L'information a été remontée comme cela, et l'université pouvait difficilement traiter autrement.

- Elections diverses à la CFVU

Pascal Gillon indique qu'il n'y a pas de vice-président étudiant pour le moment.

Laurence Ricq lui répond que l'on a attendu le conseil académique du 5 janvier pour cela, et qu'effectivement ce rôle est primordial.

Jordan Silve demande pourquoi les différentes commissions ne sont pas élues aujourd'hui.

Laurence Ricq lui répond que cela s'explique par le fait que la CFVU s'est réunie ce matin pour élire les membres extérieurs, et que si on voulait tenir ce point-là, il fallait les tenir informés 6 jours avant, ce qui n'était pas possible. Elle précise que le maintien de la réunion de l'après-midi s'explique par la nécessité de tenir une réunion pour Parcoursup.

Elodie Belle précise que le point concernant les commissions est reporté en janvier.

- Future carte de formation

Pascal Gillon demande où en est la future carte de formation, si nous avons une idée des dates pour cela.

Laurence Ricq indique que tout d'abord, il y a une phase d'auto évolution des formations par l'HCERES. Elle précise qu'une communication était prévue à l'automne pour la nouvelle offre en 2023, mais que du fait de la nouvelle présidence à l'HCERES et du Covid, le calendrier de la prochaine campagne n'est

pas encore communiqué. Il est question d'un retard d'un an. Pour l'évaluation, des changements sont attendus. **Laurence Ricq** précise que toutes les universités de notre vague sont aussi en attente.

- Organisation des examens et crise sanitaire

Jérémy Beaud indique qu'il voudrait évoquer une pétition qui a été réalisée et qui dénonce les conditions dégradées d'enseignement. Il indique que certains étudiants vont passer les examens en présentiel, d'autres en distanciel. Il demande quelles garanties auront les étudiants au regard des disparités entre ceux qui auront passé leurs examens en présentiel et ceux qui les auront passé en distanciel, notamment au regard de la sélection en Master 1.

Laurence Ricq lui répond que la valeur du diplôme ne sera pas remise en cause. Pour le moment, la question n'est pas évoquée. Aujourd'hui, cela va être compliqué si on ne tient pas compte des deux semestres. Elle indique que le sujet sera abordé au niveau national pour ne pas défavoriser les étudiants.

Jordan Silve demande si l'université est prête à défendre la valeur accordée au distanciel. Il indique que si certaines universités font le choix de faire une différence, il espère que l'université de Franche-Comté n'en fera pas.

Laurence Ricq lui répond qu'il est clair que cela n'est pas un sujet, qu'il n'y aura pas de différence.

Elodie Belle ajoute que la modalité d'examen n'est pas de la responsabilité de l'étudiant, et qu'il paraît donc impossible que cela entre dans la sélection des étudiants.

Jérémy Beaud précise que certaines filières ne font pas la différence, en maintenant les partiels comme d'habitude.

Pascal Gillon indique qu'il faudra faire un point sur le contrôle continu intégral, sur pourquoi et comment.

Jérémy Beaud indique que parfois, il y a des situations bizarres, comme par exemple des rattrapages qui ont lieu pendant le début du second semestre. Il indique que pour ces étudiants, il n'y a pas de semaine de révision, ce qui les met dans une situation compliquée. Il indique qu'il y a le même problème pour les étudiants AJAC qui ont beaucoup de matières à repasser. Il précise qu'à cause du Covid, ces problématiques vont être renforcées.

Christine Lopez lui répond qu'il n'est pas évident de jongler avec les possibilités dans les différents emplois du temps.

Laurence Ricq clôt la séance à 15 heures 04 minutes.